



SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE, MODE D'EMPLOI

Chers parents,

Voici l'édition d'une notice d'accueil scolaire et périscolaire qui s'inscrit dans la démarche d'apporter une meilleure information sur l'ensemble des services de l'éducation.

Il se veut répondre à vos attentes concernant le fonctionnement des écoles et des services périscolaires.

LES ÉCOLES

Présentation des professeurs des écoles	p 2
Les horaires	p 3
Les inscriptions annuelles	p 3

LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

L'accueil périscolaire	p 5
L'aide aux leçons	p 5
Le centre de loisirs	p 6
Les tarifs	p 7

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La pause méridienne et le fonctionnement	p 8
Les tarifs	p 9
Le PAI	p 9

LES INSCRIPTIONS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES

Calcul des tarifs	p 10
Inscription en début d'année scolaire	p 10
Inscription pendant d'année scolaire sur le logiciel	p 10

Contacts utiles/ à qui s'adresser?	p 11-12
------------------------------------	---------

LE SOMMAIRE

LES ÉCOLES

Le corps enseignant

La directrice :

👉 Me WITTNER

Les enseignants :

👉 Me BERNARD

👉 Me LE BELLEC

👉 Me BOYER

👉 Me TOUZALIN

👉 Me ROBIN

👉 Me AIT HAMED

👉 Me BUBENHEIMER



LES ÉCOLES

Les horaires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil périscolaire matin	7h30-8h30	7h30-8h30	Accueil de loisirs — La Marelle	7h30-8h30	7h30-8h30
Temps scolaire	8h30-11h30	8h30-11h30		8h30-11h30	8h30-11h30
Pause méridienne -Repas	11h30-13h30	11h30-13h30		11h30-13h30	11h30-13h30
Temps scolaire	13h30-16h30	13h30-16h30		13h30-16h30	13h30-16h30
Accueil périscolaire soir	16h30-18h30	16h30-18h30		16h30-18h30	16h30-18h30

Les inscriptions

Les inscriptions, pour les enfants rentrant à l'école maternelle, se déroulent courant janvier-février en mairie.

Seront à fournir :

- fiche d'inscription complétée
- justificatif de domicile
- livret de famille
- carnet de vaccinations

Votre enfant a un cahier de liaison, outil de communication entre l'école et la famille. N'hésitez pas à l'utiliser pour échanger avec l'enseignant de votre enfant. Pensez à le rapporter au plus vite à l'école après consultation.

LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Pendant la journée, toutes les heures de classe de votre enfant se déroulent sous la responsabilité de leur professeur des écoles.

Par contre, avant l'école, à la pause méridienne, après l'école, votre enfant se retrouve sous la responsabilité des agents périscolaires, donc sous la responsabilité de la mairie.

L'équipe périscolaire :

Du premier rang au dernier rang, et de gauche à droite :

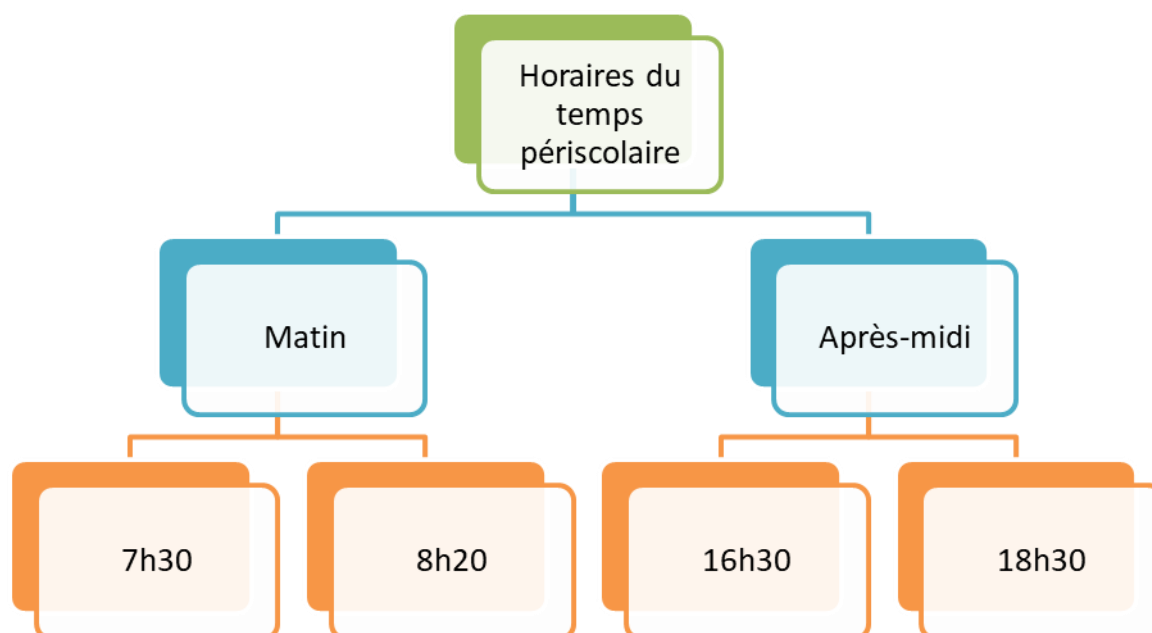
Anaïs-Solène-Christèle-Valérie-Roseline-Joëlle-Nathalie

Christelle-Cindy-Corinne



LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

L'accueil périscolaire



La mairie propose un service de garderie avant l'ouverture des portes de l'école, et après la fin de classe dans les locaux de garderie (côté école primaire).

Ce service est ouvert à tous les enfants scolarisés. Une paire de chaussons est recommandée.

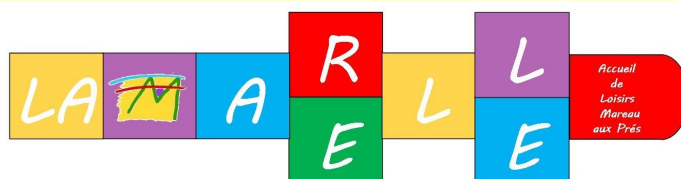
Pour la garderie du soir, le goûter n'est pas fourni. Merci de bien vouloir en préparer un pour votre enfant. Notez également que les locaux sont pourvus de réfrigérateurs si besoin.

L'aide aux leçons

Cette prestation est proposée aux enfants scolarisés à partir du CE1. L'objectif est d'aider les enfants dans l'avancement de leurs devoirs et non dans la prise en charge des difficultés scolaires, qui elles sont gérées dans le cadre de l'école. Sa durée est d'une heure (17h00-18h00), cette aide se déroule dans des salles de classe (nous vous indiquons lesquelles en début d'année scolaire) et il est bien entendu que vous pouvez récupérer votre (vos) enfant (s) avant la fin de l'heure. Ensuite les enfants sont automatiquement transférés à la garderie.

LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

L'accueil de loisirs - La Marelle



La mairie propose l'accueil de loisirs le mercredi dans les locaux de la garderie (côté école primaire).

Ce service est ouvert à tous les enfants scolarisés et âgés de 4 ans révolus.

Il est demandé une paire de chaussons.

8h-9h : Arrivée échelonnée des enfants

9h : Activités libres

12h : Repas

13h30-14h : Récréation

14h : Début de l'activité

16h : Fin de l'activité rangement de la salle

16h15 : Goûter

A partir de 17h : retour des parents

LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Les tarifs des différents services périscolaires :

	QUOTIENT CAF	GARDERIE	
		MATIN & SOIR	MATIN OU SOIR
TARIF 1	<198 À 331 €	1.41 €	0.95 €
TARIF 2	DE 332 À 532 €	1.76 €	1.17 €
TARIF 3	DE 533 À 733 €	2.12 €	1.39 €
TARIF 4	DE 734 À 1000 €	2.35 €	1.58 €
TARIF 5	DE 1001 À 1200 €	2.95 €	1.97 €
TARIF 6	> 1200 E +	3.53 €	2.35 €

	QUOTIENT CAF	1/2 JOURNÉE SANS CANTINE	1/2 JOURNÉE + REPAS	JOURNÉE + REPAS
TARIF 1	<198 À 331 €	3.00 €	4.45 €	5.95 €
TARIF 2	DE 332 À 532 €	5.00€	6.81 €	9.31 €
TARIF 3	DE 533 À 733 €	7.00 €	9.18 €	12.68 €
TARIF 4	DE 734 À 1000	8.00 €	10.42 €	14.42 €
TARIF 5	DE 1001 À	9.00 €	12.04 €	16.54 €
TARIF 6	> 1200 E + EXTÉRIEURS	10.00 €	13.65 €	18.65 €

Ces tarifs, basés sur le quotient familial, ne sont valables que pour les élèves habitants la commune.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La pause méridienne et le fonctionnement

Le temps scolaire du matin se termine à 11h30, pour reprendre à 13h30.

Entre temps, les élèves sont pris en charge par les agents communaux. Les portes des écoles sont fermées pendant ce laps de temps pour des raisons évidentes de sécurité.

Un premier service de restauration scolaire se fait dès 11h30 et concerne les enfants de l'école maternelle, ainsi que les CP.

Les repas sont servis dans l'assiette, les aliments sont découpés (viande, poisson...) et ils sont invités à goûter les plats qui leur sont proposés.

Une fois le service terminé, ils sont en récréation jusqu'à la reprise du temps scolaire à 13h30.

Le deuxième service démarre vers 12h25 pour se terminer vers 13h30. Cela concerne les CE1, CE2, CM1 et CM2 qui sont donc en récréation pendant le premier service.

2 enfants par table sont « désignés » pour être de service, et ce pour la semaine.

Ils distribuent entrée et plat de résistance (1 plat de service pour 6 enfants par table), gèrent le pichet d'eau, et nettoient la table en fin de service.

Les menus sont concoctés par Corinne et Roseline, et validés par la commission menus, dont les membres sont :

Corinne, Roseline, l'adjoint aux affaires scolaires, 2 conseillers municipaux et 2 délégués de parents d'élèves.

Un soin particulier est apporté pour respecter l'équilibre entre féculents, protéines, légumes, fruits, découverte du goût, et...plaisir pour les enfants.

Sur les menus mensuels des codes couleurs sont utilisés. Ils facilitent la lecture de ces menus, et permettre aux enfants de distinguer la viande du poisson, et les différentes viandes entre elles. De plus, des « codes lettres » sont indiqués pour chaque ligne du menu afin de mettre en évidence les allergènes potentiellement contenus dans chaque aliment (dans le cadre du règlement CE n° 1169/2011).

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les tarifs actuels

Comme pour les autres prestations, différents tarifs sont calculés sur la base du quotient familial pour les enfants scolarisés habitant la commune.

	QUOTIENT CAF	RESTAURANT SCOLAIRE	
		REPAS	PANIER REPAS
TARIF 1	<198 À 331 €	1.45 €	0.99 €
TARIF 2	DE 332 À 532 €	1.81 €	1.23 €
TARIF 3	DE 533 À 733 €	2.18 €	1.49 €
TARIF 4	DE 734 À 1000 €	2.42 €	1.65 €
TARIF 5	DE 1001 À 1200 €	3.04 €	2.07 €
TARIF 6	> 1200 E +	3.65 €	2.48 €

Le PAI, Projet d'Accueil Individualisé

Tout problème de santé (allergies, asthme, diabète...) doit être signalé à la direction de l'école afin de mettre en place un PAI. Le protocole est signé par le médecin ou allergologue, le directeur de l'école, les parents, le maire (pour une application sur les temps municipaux) et le médecin scolaire.



Ce PAI précise l'allergie ou la maladie chronique, ses symptômes, la procédure à suivre en cas d'incident et les personnes à contacter. Dans tous les cas, le traitement devra être fourni au professeur des écoles concerné, et aux agents communaux, afin que les soins soient effectués rapidement.

Dans certains cas, il sera nécessaire de fournir un panier repas, il sera conservé au restaurant scolaire dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité réglementaires.

LES INSCRIPTIONS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES

Calcul des tarifs

Selon le règlement des accueils périscolaires, pour les mareprésiens, ils tiennent compte du quotient familial des familles et ils sont actualisés tous les ans au 1^{er} septembre, en début d'année scolaire, lors de la remise du dossier d'inscription aux services périscolaires accompagné de leur numéro d'allocataire et de leur attestation de quotient familial. En cas d'affiliation à une autre caisse, merci de bien vouloir nous fournir le justificatif. En cas de non-présentation des documents demandés, le tarif le plus élevé sera appliqué. Ce calcul sera valable pour l'année scolaire.

En cas de changement de situation familiale (naissance, mariage, divorce, reconstitution....) ou de situation professionnelle (chômage, réduction du temps de travail...) qui implique un changement important du quotient familial, il vous convient d'en informer le service périscolaire de la mairie qui pourra éventuellement prendre en compte ce changement pour la facturation suivante, et cela sans effet rétroactif.

Pour les enfants scolarisés à Mareau aux Prés, mais habitants d'une autre commune, aucun tarif dégressif n'est appliqué.

Inscription en début d'année scolaire

La mairie vous fait parvenir les documents d'inscription pour les différents services périscolaires.

- Dessus sont précisées 2 options de réservation : mensuelle ou annuelle.

En effet, soit votre (vos) enfant(s) fréquente(nt) de manière régulière les services périscolaires, dans ce cas vous cochez réservation annuelle, et le logiciel de réservation intégrera automatiquement vos réservations mensuelles;

Soit le planning de réservation est sujet à modification, dans ce cas vous consulterez et renseignerez tous les mois les tableaux sur le logiciel de réservation.

Inscription pendant l'année scolaire sur le logiciel

Afin d'éviter tout oubli, vous recevrez tous les mois un mail pour vous rappeler la date limite de réservation en ligne (le 26 du mois précédent la réservation).

Enfin, sachez que la facturation se fait en corrélation avec les réservations, et non avec les présences effectives. Sauf justifiée par un certificat médical, toute absence sera facturée.



CONTACTS UTILES

Mairie Services périscolaires	Anaïs Prévot 02.38.45.61.09 aprevot@mareauauxpres.com
Site de réservation en ligne Services périscolaires	https://www.logicielcantine.fr/mareauauxpres
Ecole maternelle	Madame Wittner 02.38.45.67.02
Ecole primaire	Madame Wittner 02.38.45.68.21
Accueil périscolaire	02.38.45.66.89
FCPE (Fédération des Conseils des parents d'Elèves) membres élus par les parents pour vous représenter aux conseils d'école, et faire le lien entre le corps enseignant et les familles, dans l'intérêt des enfants.	Une boîte aux lettres au nom de la FCPE est située à l'entrée de l'école maternelle, Rue Saint Fiacre.
APE (Association des parents d'Elèves) les membres sont des parents d'élèves non élus qui œuvrent dans l'intérêt de vos enfants . Diverses manifestations sont organisées pour récolter de l'argent, et ainsi subventionner des achats aux écoles, organiser le carnaval...	Monsieur Robichon
Site internet de la mairie Facebook de la mairie	www.mareauauxpres.com Mairie de Mareau aux Prés
facebook dédié au périscolaire	Périsko Mareau



OÙ S'ADRESSER?

A QUI S'ADRESSER?

OÙ REGARDER?

Pour :	La mairie	Le site de réservation	L'école	Groupe fermé : Périsco Mareau
Prévenir d'une absence le jour même	si l'enfant bénéficie de prestations périscolaires		Appeler l'école	
Informar d'une absence prévue	Par mail ou courrier		Dans le cahier de liaison	
Établir un PAI	X		X	
Consulter les menus		Ils sont en ligne dans l'onglet «documents »	Affichage côtés maternel et primaire et en garderie	X
Consulter l'emploi du temps de l'accueil de loisirs		Ils sont en ligne dans l'onglet «documents »	Affichage en garderie	X
Effectuer l'inscription scolaire en janvier pour les nouveaux inscrits	X			
Effectuer les réservations périscolaires		avant le 26 du mois précédent		
Effectuer des changements dans les réservations	Par mail ou courrier			